

DIRECTION
DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME

ARRÊTÉ

EQU U 87 00946 A

Le Ministre de l'Équipement, du Logement,
de l'Aménagement du Territoire et des Transports

VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée notamment par la loi n° 67-1174 du 28 décembre 1967, en particulier les articles 5-1 et 8, ensemble le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 pris pour son application ;

VU les résultats de l'enquête administrative prescrite par arrêté préfectoral en date du 31 mars 1987 et notamment l'adhésion au classement donnée par le propriétaire ;

VU l'avis émis par la Commission départementale des Sites, Perspectives et Paysages du LOIRET en date du 1er juillet 1987 ;

CONSIDÉRANT que la conservation du site du domaine de PONT-CHEVRON, en raison de son caractère pittoresque, présente un intérêt général au sens de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930 susvisée ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1 : Est classé parmi les monuments naturels et les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque le site du domaine de PONT-CHEVRON, situé sur la commune d'OUZOUER-SUR-TREZEE, dans le département du LOIRET, défini comme suit conformément aux cartes au 1/25.000e, au 1/10.000e et au plan cadastral (section H) annexés au présent arrêté :

Section H : parcelles n° 43 à 46, 48, 49, 50, 65 à 87, 204 à 217, 228 à 231, 234 à 255, 315 et 316.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié au préfet, Commissaire de la République du département du LOIRET et au maire d'OUZOUER-SUR-TREZEE.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté, les cartes au 1/25.000e, 1/10.000e et le plan cadastral annexés pourront être consultés à la préfecture du LOIRET et à la mairie d'OUZOUER-SUR-TREZEE.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à PARIS, le 29 OCT. 1987

Pour le Ministre et par Délégation
le Directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme


Claude ROBERT